

6 AVRIL 2022

## Procédures d'insolvabilité en 2021 : Rétrospective et perspectives d'avenir

### *L'Actualité en insolvabilité de Davies, n° 5*

Auteurs : [Natasha MacParland](#), [Robin B. Schwill](#) et [Stephanie Ben-Ishai](#)

Alors que les programmes de soutien gouvernementaux disparaissent et que tous les regards se tournent vers la reprise économique, dans ce numéro de *L'Actualité en insolvabilité de Davies*, nous examinons en profondeur l'incidence, pour 2022, des données sur les procédures d'insolvabilité de 2021, et explorons deux thèmes clés issus du *Rapport sur le développement dans le monde de 2022* tels qu'ils s'appliquent à la situation canadienne :

- Une analyse sectorielle des procédures d'insolvabilité est insuffisante. Les problèmes d'un secteur peuvent avoir des répercussions sur l'ensemble de l'économie par le biais de multiples canaux qui se renforcent mutuellement et qui relient la santé financière des ménages, des entreprises, des institutions financières et des gouvernements.
- Les régimes d'insolvabilité, qui sont déjà très sollicités, seront mis à rude épreuve par l'augmentation attendue du nombre de demandes. Nous explorons l'émergence des modes alternatifs de résolution des conflits – sous la forme de la médiation et de l'arbitrage – comme mécanisme à envisager lorsque les ressources judiciaires font défaut.

[Lisez le dernier numéro](#) (en anglais).

*L'Actualité en insolvabilité de Davies est une publication trimestrielle qui analyse les principales tendances et nouveautés dans le secteur de l'insolvabilité et de la restructuration.*

Personnes-ressources : [Natasha MacParland](#), [Robin B. Schwill](#), [Denis Ferland](#) et [Christian Lachance](#)

Les renseignements et commentaires fournis aux présentes sont de nature générale et ne se veulent pas des conseils ou des opinions applicables à des cas particuliers. Nous invitons le lecteur qui souhaite obtenir des précisions sur l'application de la loi à des situations particulières à s'adresser à un conseiller professionnel.